

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

200826

201873

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10268

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : KBDDAJI ABDELLAH ZAIN

Date de naissance :

Adresse :

Télé :

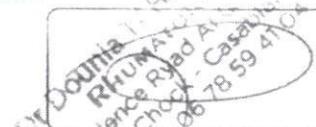
Total des frais engagés :

30000

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

03/06/2024

Nom et prénom du malade :

BIDOURI EL YAHOUTI

Lien de parenté :

Lui-même       Conjoint

Nature de la maladie :

Polyarthralgies mixtes

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 3/6/24

Signature de l'adhérent(e) :





Rhumatologue

Echographie ostéo-articulaire - Rhumatismes Inflammatoires Chroniques

Arthroses - Goutte - Ostéoporose

أخصائية في أمراض الروماتيزم

الشخص بالصدى للمفاصل - الروماتيزم الالتهابي المزمن

أمراض الغضروف - التقرس هشاشة العظام

0306/2026

Dr. TAHIRI JOUTEY  
Rhumatologue  
Residence Ryad Al Qods GH2  
16 Ain Chock Casablanca  
Tel: 06 78 59 41 04

EXP: 08/2026  
LOT: 23H21  
RPV: 46,30

PPV: 46,30  
LOT: 23H21  
EXP: 08/2026

④ Cure Pôle Casab

46,30x2  
Tout les 15j pat

3 wks

Adhéser de un lig

92,60

Dr. TAHIRI JOUTEY  
Rhumatologue  
Residence Ryad Al Qods GH2  
16 Ain Chock Casablanca  
Tel: 06 78 59 41 04

Angle Bd Al Qods et Boulevard Haifa - Residence  
Ryad al Qods GH2, 3 ème Etage / 16 Ain Chock - Casablanca  
dounatahri199@gmail.com  
06 78 59 41 04 / 05 22 87 52 87

منطقى شارع القدس وشارع هينا إقامة رياض  
القدس GH2 الطابق 3 الرقم 16 عين السق - الدار البيضاء

dounatahri199@gmail.com  
05 22 87 52 87 06 78 59 41 04



Rhumatologue

Echographie ostéo-articulaire - Rhumatismes Inflammatoires Chroniques  
Arthroses - Goutte - Ostéoporose

Dr. Dounia TAHIRI JOUTEY  
Rhumatologue  
Ryad Al Qods GH2  
Ain Chock - Casablanca  
06 78 59 41 04

أخصائية في أمراض الروماتيزم  
الفحص بالصدى للمفاصل - الروماتيزم الالتهابي المزمن  
أمراض الغضروف - القرص هشاشة العظام

03/10/2014

Home GROUP 1 EL YAROUTTE

Sup réalisées

dr

- Rx des mains (Face)

Rx des P'ts Pieds

( Face + 3 )  
4

Rx du Rachis Cervical ( Face ) en chag

Dr. Dounia TAHIRI JOUTEY  
Rhumatologue  
Ryad Al Qods GH2  
Ain Chock - Casablanca  
06 78 59 41 04

Angle Bd Al Qods et Boulevard Haifa - Résidence  
Ryad al Qods GH2, 3 ème Etage, N° 16 Ain Chock - Casablanca

douniatahri199@gmail.com

06 78 59 41 04 / 05 22 87 52 87

ملتقى شارع القدس وشارع هفا زامة رقم 16  
القدس GH2 الطابق 3 الرقم 16 عين الشق - الدار البيضاء

douniatahri199@gmail.com

05 22 87 52 87 06 78 59 41 04